

1-CONSIGNES SECURITE INCENDIE
À l'emprunteur

(À remettre après signatures à l'emprunteur)



L'emprunteur de la salle reconnaît avoir été informé que l'effectif de la salle est limité à : 250 personnes pour la salle polyvalente,
99 personnes pour la salle d'exposition
40 personnes pour la salle de réunion
L'effectif total maximum du bâtiment ne doit pas dépasser 300 personnes.

Le preneur de la salle reconnaît s'être rendu sur les lieux et avoir été informé par la personne responsable de l'état des lieux du positionnement des divers organes de sécurité incendie protégeant la salle polyvalente ainsi que leur fonctionnement.

Organes de sécurité incendie	Oui	Non
Les consignes d'évacuation		
Les sorties de secours		
Le téléphone d'urgence ✚ Général : 112 ✚ Samu : 15 ✚ Police : 17 ✚ Pompiers : 18 ✚ Mairie : 04 76 94 49 13 aux horaires d'ouverture du secrétariat ou 0682181933		
Les extincteurs		
Les boîtiers d'alarme incendie		
Le bouton d'arrêt de la ventilation		

L'emprunteur de la salle polyvalente doit :

- Lire attentivement les consignes d'évacuation affichées dans la salle ;
- Repérer le parcours et les sorties indiqués ;
- Respecter et faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux ;
- Ne Laisser aucun véhicule en stationnement devant les portes d'évacuation et d'accès des secours ;
- Ne pas mettre de table et matériel devant les portes d'évacuation ;
- Respecter les allées de circulation (d'évacuation).

2 -INFORMATION SECURITE INCENDIE

Aux utilisateurs des salles

CONDUITE A TENIR LORSQUE VOUS ETES TEMOIN D'UN INCENDIE

Vous êtes témoin d'un incendie :

- Activer un boîtier d'alarme. Le bris de glace déclenche immédiatement le signal d'évacuation.



- Des extincteurs sont mis à votre disposition pour maîtriser le départ de feux
- Téléphonez ou faire téléphoner en premier lieu aux pompiers : **18**
- Puis en fonction des besoins : **15** : SAMU - **17** : Police - ou le **112** : Appel depuis un mobile.
- Prévenir le Maire ou son représentant au : **0682181933**
- Organiser la sortie immédiate des personnes de la salle (par les sorties indiquées par les blocs de secours et plans d'évacuations).



- Appuyer sur l'arrêt d'urgence ventilation, le bris de glace arrêtera immédiatement la centrale de traitement de l'air.



- Vous devez sortir le dernier après avoir vérifié (sans mettre votre vie en péril) qu'il n'y a plus personne dans la salle, les sanitaires et la totalité du bâtiment.

CONDUITE A TENIR LORSQUE VOUS ENTENDEZ L'ALARME INCENDIE

Vous devez :

- Organiser la sortie immédiate des personnes de la salle (par les sorties indiquées par les blocs de secours et plans d'évacuations).
 - Les personnes, tout en respectant les règles de sécurité pour l'évacuation, regagnent le plus rapidement possible les issues de secours.
 - Vous devez sortir le dernier après avoir vérifié (sans mettre votre vie en péril) qu'il n'y a plus personne dans la salle, les sanitaires et la totalité du bâtiment.
- **Téléphonez en premier lieu aux pompiers : 18**
- Puis en fonction des besoins :
- **15** : SAMU
- **17** : Police
- **Ou le 112** : Appel depuis un mobile.
- **Et impérativement** : Au Maire ou son représentant au : Tél : **0682181933**

Fait à Engins, le

Nom/ Prénom de l'emprunteur

Le Maire,

.....